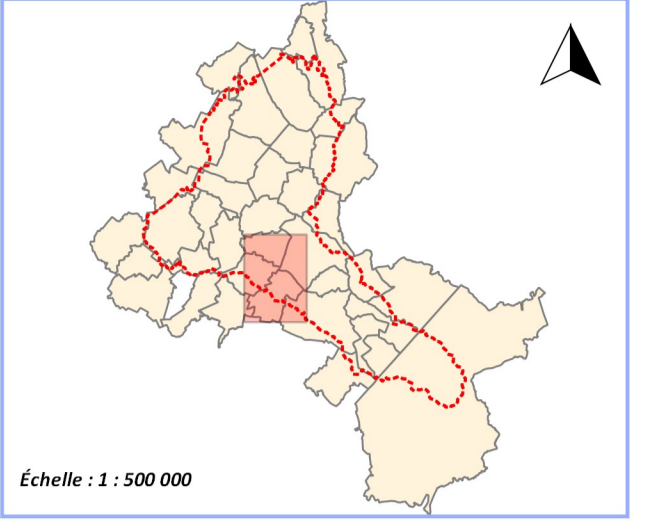


Éléments généraux

- Limite communale
- Limite de la zone d'étude du PPRI
- Partie souterraine des cours d'eau
- Lit mineur de la Rhonelle, de ses affluents et de l'Écaut et surface en eau
- Bâti
- Limite parcellaire



Grille du zonage réglementaire

Enjeux PPR	Parties Non Actuellement Urbanisées	Parties Actuellement Urbanisées (PAU)	Centres urbains (CU)
Très fort / Conditions extrêmes	Zone vert foncé	Zone rouge	Zone orange foncé
Fort / Forte accumulation	Zone vert	Zone bleue	Zone orange clair
Moyen / Accumulation moyenne	Zone verte	Zone bleue	Zone orange clair
Faible / Ruissellement faible	Zone verte	Zone bleue	Zone orange clair
Fort écoulement	Zone magenta		
Écoulement	Zone magenta		

Des recommandations liées à la gestion des eaux pluviales s'appliquent sur l'ensemble du territoire d'étude. Pour plus de précisions, se référer au chapitre III.7 du règlement du PPRI.



Système de coordonnées : Lambert 93 (RGF93)
Projections : Lambert classique conforme
Source : DGI-cadastre mis à jour 01/2019

ZONAGE_V05.rhp

